

l'espèce et espèrent sincèrement dans l'intérêt de tous, qu'on a fait droit à leur demande.

Nous attendons votre réponse.

W. D. BURDIS.

La rumeur au sujet de la diminution de la quantité du poisson ne saurait donc être contredite. Le gouvernement devrait être en mesure d'obtenir des renseignements des agents qui se trouvent sur les lieux, même si M. Sword est absent.

MORT DE M. MARTINEAU.

Le PREMIER MINISTRE (très honorable sir Wilfrid Laurier) : Avant que la Chambre aborde ses délibérations, j'ai le douloureux devoir de lui apprendre la perte que nous venons d'éprouver dans la personne d'un de nos collègues, M. Pierre R. Martineau, député de Montmagny, qui est décédé hier. M. Martineau était encore dans toute la force de l'âge mûr, car il avait à peine dépassé la quarantaine. Comme le savent tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître, sa santé était chancelante depuis plusieurs années, et ce n'est qu'au prix des plus grandes souffrances personnelles qu'il pouvait remplir ses devoirs de député, souffrances que, du reste, il a supportées avec une admirable patience. Doué d'une grande aménité de caractère, comme en peuvent rendre témoignage tous ceux qui sont entrés en relations avec lui, il laisse un nom honoré comme homme public, tandis que ses amis conserveront le plus précieux souvenir de ses qualités de cœur et d'esprit. Je sais être l'interprète des sentiments de toute la Chambre en disant que nous offrons à la famille du défunt la sincère expression de nos sympathies.

M. F. D. MONK (Jacques-Cartier) : J'ai la certitude d'être l'écho des sentiments de mes collègues de la gauche, en disant que tous nous nous unissons au témoignage de sympathie que vient de rendre le premier ministre à la mémoire du défunt. L'éloge que le chef du gouvernement vient de faire de notre regretté collègue est des plus mérités. M. Martineau a été un grand exemple pour nous tous. Dès son entrée au parlement il subit les atteintes du mal cruel qui devait l'emporter, et en dépit de ses souffrances, il n'a cessé de remplir d'une manière admirable les devoirs se rattachant à son mandat. C'était un modèle à cet égard. Invalide depuis plusieurs années, il était la personnification même de la courtoisie, et tous ceux qui ont noué des relations avec lui savent qu'on le trouvait toujours d'humeur égale et le sourire aux lèvres. A ceux qui n'ont pas connu M. Martineau aussi intimement que ses collègues de la province de Québec l'ont fait, je dirai qu'il jouissait, par toute la province, de la réputation d'un avocat de grands talents et d'un homme de profondes convictions ; et lorsqu'il était appelé à exprimer ses convictions, il le faisait avec une sincérité

pleine d'éloquence. C'est en accompagnant, ce matin même la dépouille mortelle de feu M. Martineau, que j'ai compris, comme tous mes collègues, quelle perte irréparable la province de Québec vient d'éprouver dans la personne de notre regretté ami.

CHEMIN DE FER NATIONAL TRANSCONTINENTAL.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de sir Wilfrid Laurier, portant que la Chambre se forme en comité, afin de discuter la résolution relative à la construction d'un chemin de fer national transcontinental, et la motion de M. Puttee en amendement de cette résolution, ainsi que le sous-amendement de M. Boyd.

M. GEO. W. FOWLER (King, N.-B.) : M. l'Orateur, je n'entends pas marcher sur les brisées des orateurs qui m'ont précédé, en présentant des excuses à la Chambre parce que j'aborde la discussion de cette question à une heure si tardive. Les excuses ne sont pas de mise ici ; car le débat qui s'est livré autour de cette importante question n'est que le prélude de la discussion plus approfondie qui aura lieu devant le pays, lorsque les députés de la droite auront le courage de dissoudre les Chambres et de faire appel au peuple. Je regrette vivement que mon manque de familiarité avec la langue française dont s'est servi hier soir le député de Beauce (M. Béland) m'empêche de critiquer son discours éloquent. Je dis éloquent, s'il faut en juger d'après les acclamations enthousiastes de ses compatriotes, parmi lesquels s'est surtout distingué le député de Trois-Rivières (M. Bureau) ; et connaissant le goût de ce monsieur, je suis convaincu que si ce discours n'eût pas été réellement éloquent, il n'aurait pas prodigué ses applaudissements comme il l'a fait. Quant aux observations du député de Lisgar (M. Stewart), comme il s'est plaint de l'encombrement du trafic dans la partie du pays qu'il représente et qui est presque limitrophe de la frontière des Etats-Unis, je dois lui faire observer, s'il veut réellement remédier à cette situation, qu'il ne saurait mieux faire que de donner son appui au projet formulé par le chef de l'opposition, de préférence à celui du gouvernement, puisque ce dernier projet ne s'applique nullement à la partie du pays qu'il habite.

Un des arguments formulés à l'encontre du projet en discussion, c'est la précipitation apportée par le gouvernement dans la présentation de cette mesure, c'est-à-dire le manque de mûre délibération.

Mais à cet argument les députés ministériels opposent la raison d'urgence. Le pays, s'écrient-ils, est en présence d'une véritable crise. Le premier ministre, en présentant la proposition de loi à l'étude, a allégué que le grand danger dont le Canada est actuellement menacé, c'est l'abrogation du privilège de transit, par le gouvernement des Etats-

M. EARLE.